ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Catherine Poirson et Vanessa Moré

archives-communales@vaucluse.fr
Palais des papes
84000 AVIGNON

Modes de classement

Les archives communales possèdent un cadre de classement et une cotation qui leur est propre.

Les archives historiques antérieures à
1940 (à la rigueur antérieures à 1983) :

Elles doivent être classées selon le cadre de
réglementaire défini par l’arrêté sur les archives
communales du 31 décembre 1926. En suivant ce cadre,
les dossiers sont répartis en séries thématiques désignées par des lettres (ex. série L : finances communales).
Puis les séries sont subdivisées en sous-séries (1 L : budgets, comptes administratifs et de gestion ; 2 L : comptabilité ; 3 L : recettes ; 4 L : dépenses).
Enfin, on attribue à chaque dossier un numéro d’ordre.

Le classement en séries thématiques 

Pour les communes de moins de 2 000

Le classement en continu 

À CONTACTER

 04 90 86 16 18
 Courriel
 Site Internet

Archives Vaucluse
Chargement...

.